

Compte rendu de la commission solidarité du 18/03/2020

Présents : Aline, Françoise, Khalid, Kally, Pierre-Jean et Grégory

Excusée : Christine

La réunion a débuté à 18h30

Ordre du jour :

- 1) Trouver la définition de la commission solidarité
- 2) Comment va fonctionner la commission ?
- 3) Que proposera-t-elle ?
- 4) Comment le fond de solidarité sera-t-il approvisionné ?
- 5) Quels problèmes pourrions-nous rencontrer ?
- 6) Questions diverses

1) Trouver la définition de la commission solidarité

Nous avons auparavant travaillé sur TRELLO, en mettant chacun notre définition. Nous avons synthétisé toutes ces idées et en a découlé cette définition :

La commission solidarité est créée au sein de Gem-la-Coop dans un souci d'équité et d'entraide.

Toute personne en situation délicate peut y trouver une écoute et des solutions.

La commission est garante d'un fond de solidarité, ce dernier a pour but d'aider les personnes qui en auraient besoin.

Celle-ci sera mise sur notre page d'Assoconnect.

2) Comment va fonctionner la commission ?

Nous avons abordé cette question sous plusieurs angles.

Faut-il être dans le contrôle ? Être dans la confiance ? Un mixte entre les deux ?

La commission des adhérents fonctionne déjà dans la confiance pour octroyer l'adhésion à 5 euros au minima sociaux et aux étudiants. Nous n'imaginons donc pas fonctionner

différemment dans un premier temps. Nous ne changerons de fonctionnement seulement si des abus sont remarqués.

La commission fera donc son travail à partir de l'écoute des difficultés de chaque personne qui se présentera et trouvera les solutions les plus adaptées aux problématiques

3) Que proposera-t-elle ?

A la base la commission a été imaginée en entendant les risques de difficultés financières que vont rencontrer les adhérents à l'ouverture de l'épicerie test ainsi que pour chaque nouvelle adhésion. C'est-à-dire qu'il va falloir :

- payer la cotisation (5 ou 10 euros)
- S'inscrire sur Monépi en payant 30 euros pour la participation aux charges fixes
- et approvisionner son compte Monépi (de préférence 50 euros)

Ces craintes sont justifiées et c'est pourquoi nous voulons ouvrir un FOND DE SOLIDARITE, afin de pouvoir :

- avancer la somme pour la participation (30 euros à ce jour)
- prêter cette participation aux personnes désireuses d'échelonner leur paiement
- prêter l'approvisionnement du compte Monépi de l'adhérent (Peut-être prévoir un maximum)
- pourvoir à d'autres demandes éventuelles

Nous désirons mettre en place un tableau où chacun pourra proposer son aide par des achats suspendus. Ils pourraient être de toutes sortes : une participation suspendue, des produits suspendus... Il faudra adapter selon le fonctionnement de Monépi.

4) Comment le fond de solidarité sera-t-il approvisionné ?

- Dans un premier temps nous allons faire une demande de 200 euros à la commission finances pour avoir notre fond de roulement. Ensuite nous lui demanderons s'il existe des subventions qui pourraient être faites, comme par exemple « l'alimentation du territoire »
- Nous comptons aussi sur la générosité de nos adhérents pour faire des dons.
- enfin nous désirons expliquer lors d'une AG qu'il y aura, en caisse, un bandeau expliquant que nous pouvons arrondir le coût de nos courses aux centimes supérieur afin d'alimenter le fond de solidarité

5) Quels problèmes pourrions-nous rencontrer ?

Nous avons parlé des craintes sur la gestion des échéanciers, de l'approvisionnement du fond de solidarité, de l'abus possible sur les produits suspendus.

Ces craintes sont assez vite apaisées.

- le fond de solidarité devrait pouvoir être abondé par des dons d'adhérents ou même au

démarrage par l'association. Il pourrait aussi recevoir des subventions par « l'alimentation du territoire ». L'arrondi des centimes devraient aussi être un bon support

- La gestion des échéanciers demandera un certain suivi et une rigueur. Notre vraie difficulté et d'imaginer que quelqu'un ne paie pas. Il est évident qu'un dialogue se fera avec la personne pour comprendre ce qui lui arrive. Soit c'est une difficulté passagère et il reprendra plus tard, soit c'est un mauvais payeur. Faut-il accepter d'avoir cette perte d'argent ? C'est un argent qui disparaîtrait pour aider quelqu'un d'autre. L'épicerie ne serait pas mise en difficulté puisque le fond de solidarité à avancer la somme.

La personne perdra effectivement ses droits de venir faire ces courses jusqu'à régularisation. L'autre question est comment récupérer la somme mise sur son compte Monépi s'il est exclu de l'épicerie ?

6) Questions diverses

>> Où en sommes-nous de la propositions d'aide aux courses des adhérents les plus fragiles ?

<< Les adhérents nés entre 1930 et 1954 ont été contactés pour les informer qu'un groupe de volontaires, de Gem-la-coop, s'est proposé d'aller faire les courses ou autres tâches nécessitant une sortie du domicile.

Cette action a été très bien accueillie et pour le moment personne n'est en difficulté et dans le besoin. Nous sommes heureux de constater qu'aucune personne n'est isolée.

Mme Delmas est aussi adhérente à l'association « les petits frères des pauvres » qui s'occupent des personnes isolées. Ils leur apportent des courses et prennent chaque jour des nouvelles par téléphone.

Pierre-Jean désire se mettre en contact avec elle pour parler d'un partenariat.

Il faudrait voir aussi avec l'association « des voisins » si nous pouvons faire des actions ensemble.

>> Il a été demandé à Grégory de rester dans une action collective, afin que personne ne se sente obligé de s'investir dans un projet qui n'a pas été discuté ensemble. Si s'est fait sous le nom de Gem-la-coop, ce sont les adhérents de Gem-la-coop qui décident des actions à adopter. Aucun problème si c'est fait à titre personnel sans utiliser les outils des ami-e-s de Gem la coop.

La réunion s'est terminée à 21h sans programmer de nouvelle date de réunion, celle-ci sera choisie après le comop de mardi 24 mars.